

tion de ce soir ne suscitera pas assez d'intérêt au sein de la population et ne sera pas assez vigoureuse pour supplanter les manchettes usuelles sur la guerre, les révolutions, les rapt et les meurtres à la une des journaux canadiens. Je sais également que ma question sur le principe d'échelles de rémunération nationales dans la Fonction publique sera plus populaire au Québec et dans les Maritimes que dans ma propre province de la Colombie-Britannique, dont les fonctionnaires ont tout à gagner et rien à perdre à accepter les propositions du Conseil du Trésor tendant à faire adopter des échelles de rémunération régionales plutôt que nationales dans la Fonction publique.

Après avoir placé le sujet dans ce que je crois être une perspective convenable et rationnelle, qu'il me soit permis maintenant d'aborder le point fondamental. Il s'agit de savoir si, à long terme, le Canada et les Canadiens bénéficieront de la position adoptée par le Conseil du Trésor, alors qu'il opte pour une échelle de rémunération régionale pour certaines catégories d'employés de la Fonction publique. Voilà le nœud de la question.

Le président du Conseil du Trésor (M. Drury) a admis à la Chambre, en répondant à ma question au sujet des négociations en cours avec les mécaniciens de machines fixes des Travaux publics, que c'est bien là la position prise par le gouvernement, et je cite sa réponse:

La réponse à cette question, monsieur l'Orateur, est oui. Les gouvernements qui se sont succédé ont eu comme politique de passer d'un régime d'échelles de rémunération nationales à d'autres qui soient plus appropriées et adaptées aux conditions de travail locales.

Lorsque j'ai posé d'autres questions sur l'anomalie de la position adoptée par le gouvernement qui force l'adoption d'échelles de salaires régionales et par ailleurs engage des dépenses massives pour faire disparaître les disparités régionales dans le cadre du ministère de l'Expansion économique régionale, attitude qui me semblait contradictoire, j'ai été l'objet d'une décision d'irrecevabilité du fait que ma question était tendancieuse. Dans sa première réponse, le ministre a indiqué que les différences régionales de salaires avaient été la politique à long terme de gouvernements successifs. Lorsque le député de Winnipeg-Nord-Centre l'a serré de près, il a été obligé de reconnaître que cette politique n'a été appliquée que par deux gouvernements successifs, c'est-à-dire depuis 1967.

J'ai examiné le témoignage du président du Conseil du Trésor lors de sa comparution devant le comité permanent des prévisions budgétaires en général. Devant ce comité, le 8 mars, le ministre, répondant à une question, a dit que la différence entre les échelles de salaires régionales et l'échelle nationale étaient fonction de la mobilité de l'intéressé. S'il était susceptible de se déplacer beaucoup, cette mobilité justifiait l'application de l'échelle nationale des salaires. D'autres part, s'il devait probablement passer dans la localité la plus grande partie de sa vie active, ou une longue période, les taux régionaux étaient plus justes tant pour le fonctionnaire que pour la collectivité où il travaillait.

A première vue, cela semble assez raisonnable, mais pourquoi les taux régionaux ont-ils été imposés aux ingénieurs de machines fixes des Travaux publics alors qu'en même temps les ingénieurs stationnaires des institutions de correction fédérales se sont vu accorder des taux natio-

naux. Cela semble encore une anomalie. Assurément, le travail n'est pas très différent. Certainement, les ingénieurs stationnaires relevant du solliciteur général (M. Goyer) ne sont pas plus mobiles que ceux qui sont à l'emploi des Travaux publics. Ou peut-être est-on prêt à reconnaître que le groupe des agents de correction est plus militant et que le gouvernement ne doit pas prendre le risque d'imposer des taux régionaux au secteur pénitentiaire.

• (2220)

Les taux régionaux ne sont pas valables. On a déjà essayé de les employer pour divers autres groupes y compris les chemins de fer. Ils n'ont trouvé que peu d'adeptes car ils ne sont en fait qu'une autre réduction de salaire. Si le gouvernement croit vraiment aux taux régionaux en tant que principe établi, pourquoi ne pas les appliquer aux pensions de vieillesse ou aux députés, ou aux révisions prochaines concernant les allocations familiales? Les vieillards qui touchent leur pension ou les personnes qui reçoivent les allocations familiales ne sont guère plus mobiles que les ingénieurs de machines fixes. Le gouvernement peut imaginer quelle réception aurait ce principe dans les Maritimes ou au Québec si la politique en venait à une conclusion aussi ridicule. Aussi, de grâce, cessez de vanter votre produit auprès des fonctionnaires, ils n'ont aucune intention de l'acheter.

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, la position du Conseil du Trésor au sujet des taux de rémunération régionaux n'entre pas en contradiction avec le programme du ministère de l'Expansion économique régionale. A titre d'employeur, le gouvernement s'est engagé à payer des taux justes et comparables à ceux qu'on paie à l'extérieur de la Fonction publique pour des emplois semblables. Quand les données de la rémunération professionnelle en dehors de la Fonction publique revèlent des variations importantes par rapport à la moyenne canadienne et quand la région de recrutement et la mobilité des employés à l'intérieur de la Fonction publique sont limitées, le gouvernement, à titre d'employeur, considère juste de payer des taux de rémunération régionaux et non nationaux. Le fait de payer des taux de rémunération nationaux dans de telles circonstances ne servirait qu'à trop payer les employés dans certaines régions et pas assez ceux d'autres régions par rapport aux taux de rémunération qui prévalent dans ces régions, les deux situations, du point de vue de l'employeur, n'étant ni désirables, ni rentables.

L'objectif fondamental du ministère de l'Expansion économique régionale est de faciliter l'expansion économique et l'ajustement social dans les régions du Canada qui ont besoin de mesures spéciales pour améliorer leurs occasions d'emploi productif et l'accès à ces occasions. La meilleure façon de s'attaquer au problème des inégalités économiques est sur un vaste front économique. Si les répercussions de l'expansion économique régionale sont de relever les taux de rémunération dans des régions où ils sont maintenant faibles par rapport à ceux d'autres régions du pays, le gouvernement s'assurera que ces taux reflètent ces changements, sans réserve, évidemment, des dispositions régissant les négociations collectives dans la Fonction publique.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 25.)